

N° 34240-2021/1-ACTS/DAEM

Date du : 06 mai 2021

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : Arrêté constatant la mise à jour du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont Dore

**PJ** : un projet d'arrêté

Pour tenir compte des dernières études réalisées et des nouvelles servitudes créées ou mises à jour, le contenu des annexes du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore a été mis à jour.

Cette mise à jour recoupe différentes thématiques :

- L'actualisation de la cartographie des risques mouvements de terrains sur la commune (rapport BRGM, novembre 2020),
- L'étude d'actualisation des zones inondables et d'aménagement hydraulique sur les rivières de la Yahoué et de la Yanna (secteurs Pont-des-Français et La Conception),
- L'actualisation de la cartographie des périmètres de protection des eaux (captage de Port-Boisé),
- L'actualisation de la cartographie des périmètres miniers,
- Le report des emprises des servitudes des réseaux électriques moyennes et hautes tensions.

Conformément aux articles R.112-14, PS.112-59 du code de l'urbanisme de la Nouvelle Calédonie, les pièces du PUD concernées par ces évolutions ont été portées à la connaissance du public, du 02 avril au 03 mai 2021.

Cette démarche d'information a été réalisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et n'appelle aucune remarque particulière. La commune du Mont-Dore a donc procédé à la mise à jour de son PUD et en a informé la province Sud.

Conformément à l'article PS.112-60 du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, il appartient désormais à la présidente de l'assemblée de province Sud de constater, par arrêté, la mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.